

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE, ROCHER, PEDURTHE, MANOTTE, MENARD, DUMAS

MM. ESTRADE, PLAA, MOULIS, MASSOU, CAZERES, BARADAT

Absente excusée : Mme BROUGÉ

Absente: Mme MALIBERT

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Convocation du 16.03.2017*** DCM 2017 / 02 / 01 - Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées des Luys**

De par son implication et son travail réguliers dans les dossiers intercommunaux, Mme Jacqueline PEDURTHE est désignée pour représenter Momas à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des Luys en Béarn.

*** DCM 2017 / 02 / 02 – Versement de subvention à l'ADMR avant vote du budget**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de 420 euros à l'ADMR de Poey de Lescar avait été inscrite au budget de l'exercice précédent.

Dans l'attente d'une réponse concernant le changement d'affectation de Momas à une ADMR (souhait de rallier l'ADMR de Thèze), ce montant n'a finalement pas été versé en 2016.

A présent, afin de le distinguer du montant 2017, il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le versement des 420 euros de 2016 avant le vote du budget de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de verser la somme de 420 euros (au titre de l'année 2016) à l'ADMR de Poey-de-Lescar.
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2017.

* DCM 2017 / 02 / 03 – Projet de logements communaux au Chemin de Sianes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la précédente séance, la question d'une construction de logements communaux au lot restant du Chemin de Sianes avait été abordée. Aucune décision n'avait été prise alors, il s'agissait d'abord d'étudier les options proposées par Mme DESPAGNET, architecte. Les plans remis par cette dernière sont donc présentés à l'assemblée.

Le coût de ce projet est estimé à 210 000 euros.

Monsieur le Maire explique que le financement de cette opération reposerait en partie sur les recettes réalisées en 2016 avec la vente du terrain de Sianes à Monsieur et Madame FONSECA, ainsi que la somme provenant du partage patrimonial et financier résultant de la dissolution de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retenir l'option proposant la construction de 1 logement F3 et 2 logements F2.
- **CHARGE** Madame DESPAGNET d'affiner les plans de cette option afin de constituer le dossier de permis de construire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Fin du compte-rendu.

N° délibération	Objet
DCM 2017 / 02 / 01	Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées des Luys
DCM 2017 / 02 / 02	Versement de subvention à l'ADMR avant vote du budget
DCM 2017 / 02 / 03	Projet de logements communaux au Chemin de Sianes

Signatures – DCM 2017/02 (séance du 21 mars 2017)

ESTRADE Daniel
PEDURTHE Jacqueline
MOULIS Bernard
ARETTE Patricia
BARADAT Jean-Marc
CAZERES Jean-François
DUMAS Gaelle
MANOTTE Patricia
MASSOU Jean-Marc
MENARD Lydia
PLAA Cédric
ROCHER Karine

